

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 29 Janvier 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 19h10 et levée à 20h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.1), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauzenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Patrice CUENOT suppléant Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 4.1), P. BONNET, G. CHALNOT, YM. DAHOU, C. DEVESA, D. POISSENOT, R. REBRAB, M. SEBBAH, R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE, C. BOTTERON, P. CORNE, JM. BOUSSET, JN. BESANCON

Mandataires : M. ZEHAF, E. MAILLOT (à partir du 4.1), C. WERTHE, P. CURIE, N. BODIN, A. POULIN, K. ROCHDI, C. MICHEL, S. PESEUX, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, D. SCHAUSS, S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, G. BAULIEU, V. MAILLARD

Délibération n°2018/003990

Rapport n°1.1.5 - Eau et assainissement - Connaître les émissions de micropolluants des stations d'épuration - Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau

Eau et assainissement - Connaître les émissions de micropolluants des stations d'épuration - Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau

Rapporteur : Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué

Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Résumé :

Un arrêté préfectoral du 3 mai 2017 prescrit des mesures pour la recherche et la réduction de substances dangereuses dans l'eau sur le système d'assainissement de Port-Douvot. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite réaliser des analyses sur les boues produites par cette même station.

Ainsi il est demandé au conseil communautaire de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour le financement d'analyses d'eau et de boues.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2018 et notamment pour l'exploitation et le suivi de la station d'épuration de Port-Douvot (188 350 équivalent-habitants).

En application de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 12 octobre 2000 et dans le cadre du programme national de recherche et de réduction des substances dangereuses (RSDE), un arrêté préfectoral en date du 3 mai 2017 a prescrit les modalités selon lesquelles le maître d'ouvrage de la station d'épuration de Port-Douvot doit procéder à des mesures permettant de quantifier les concentrations moyennes sur 24 heures d'un certain nombre de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées rejetées au Doubs par la station.

Cette nouvelle campagne de mesures prévues pour 2018 fait suite à une première campagne réalisée en 2011-2012 et est prescrite à toutes les stations de traitement des eaux usées urbaines d'une capacité nominale supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants.

Pour cette campagne, il est prévu la réalisation de 6 analyses/an en entrée et en sortie de station pour une centaine de micropolluants (110 substances en entrée et 91 en sortie).

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se mobilise fortement pour l'épandage direct sur les terrains agricoles des boues des stations de traitement des eaux usées. De nombreuses réactions de la part des particuliers, des communes ou des associations de protection de l'environnement se sont faites entendre dans le cadre de l'autorisation du nouveau plan d'épandage des boues de la station de Port-Douvot courant 2015 et 2016. Afin de compléter les résultats d'analyses de suivi déjà réalisées sur les boues et de compléter encore les connaissances sur le sujet, la CAGB souhaite mener des analyses supplémentaires de recherches de substances dangereuses sur les boues. Ces analyses seront couplées avec celles sur l'eau (entrée, sortie et boues réalisées simultanément sur 3 des 6 campagnes réglementaires).

L'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a lancé un appel à projets pour accompagner les campagnes d'analyses de micropolluants dans les stations d'épuration domestique visées par l'action de Recherche et réduction des substances dangereuses pour l'eau (RSDE), en incluant un volet "boues". Cela représente 370 stations dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Doté de 4 millions d'euros, l'appel à projets est ouvert jusqu'au 30 juin 2018. L'agence de l'eau apporte 70 % d'aides pour les dossiers complets reçus avant la date de clôture de l'appel à projets dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite donc bénéficier de ces aides financières en répondant à l'appel à projets.

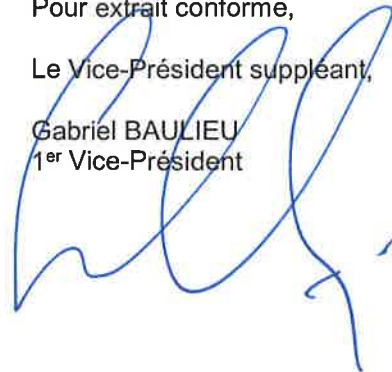
A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant à :

- solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- signer le dossier d'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour le financement des analyses de substances dangereuses dans l'eau.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 FEV. 2018



Contrôle de légalité